

Séance du 24 février 2016

Nombre de conseillers en exercice : 15

Conseillers présents : 9 ; Suffrages exprimés : 9 présents + 1 pouvoir

Date de convocation : 17.02.2016 - Affichage : 17.02.2016

L'an deux mille seize, le 24 février à 19 heures 30 le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de MONTAIGU, sous la Présidence de Madame Dominique FOURNEL.

Présents : Mmes, M. : FOURNEL Dominique, BRENOT Adeline, BULART Frédéric, CORAND Allan, GANTOIS Marlène, IMMERY Arlette, LECLÈRE Anita, PROLA Marie-Pierre, ZANIVAN Nicolas.

Absent excusé : TROUILLE Philippe qui avait donné pouvoir à Mme Dominique FOURNEL.

Absents : LAROSA Maxime, LAVALARD Gérard, PIRON Aurélie, PHILIPPOT Michaël, WOIMENT Benjamin.

Mme Anita LECLÈRE est désignée secrétaire de séance.

TRANSFERT DE COMPÉTENCE « RÉSEAUX ET SERVICES LOCAUX DE COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES » à la communauté de communes de Champagne Picarde

Le conseil municipal :

- **APPROUVE** le transfert à la communauté de communes de la Champagne Picarde de la compétence en matière de réseaux et services locaux de communications électroniques, telle qu'elle est prévue à l'article L. 1425-1 du Code général des collectivités territoriales ;
- **APPROUVE** la modification des statuts de la Champagne picarde pour ajouter au sein du groupe de compétences facultatives :
 - Réseaux et services locaux de communications électroniques comprenant notamment :**
 - la construction d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques,
 - l'acquisition de droits d'usage à des fins d'établir et d'exploiter des infrastructures et des réseaux de communications électroniques,
 - l'acquisition des infrastructures ou réseaux de communications électroniques existants,
 - la mise des infrastructures ou réseaux à disposition d'opérateurs ou d'utilisateurs de réseaux indépendants,
 - l'exploitation d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques ».
- **AUTORISE** l'adhésion de la Champagne Picarde à l'USEDA pour la mise en œuvre de cette compétence
- **PREND ACTE** du principe que les coûts d'investissements liés à cette compétence nouvelle seront répercutés sur les attributions de compensations communales après avis de la CLECT puis nouvelle délibération des communes.

DISSOLUTION DU CCAS

En application de la loi N° 2015-991 dite NOTRe portant Nouvelle Organisation Territoriale de la république donne la possibilité aux communes de moins de 1 500 habitants de dissoudre leur Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

Le Conseil municipal décide de dissoudre le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) à compter du 31 décembre 2015 et de transférer la compétence de l'action sociale à la commune. Les membres du CCAS seront informés par courrier. L'organisation du repas des Aînés n'est pas remise en cause.

DEMANDE DE SUBVENTION DETR POUR TRAVAUX D'ACCESSIBILITE DES BÂTIMENTS COMMUNAUX

Afin de réaliser les travaux d'accessibilité des bâtiments communaux, le conseil municipal décide de constituer un dossier de demande de subvention au titre du DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux).

CONVENTION PISCINE

Le Conseil municipal décide de prendre en charge les frais afférents à l'activité piscine pour l'année scolaire 2016-2017.

TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES 2016

Le Conseil municipal décide d'appliquer une hausse de 0.5 % sur les taux des taxes directes locales soit :

Taxe Habitation	20.18 %
Taxe Foncier Bâti	13.74 %
Taxe Foncier Non Bâti	35.10 %
Contribution Foncière Entreprises	19.32 %

COMMISSIONS COMMUNALES 2016

Suite aux élections municipales complémentaires, les nouveaux élus sont intégrés dans les commissions.

SUBVENTIONS COMMUNALES 2016

- Sporting Club de Montaigu 3 000 €
- UNC 200 €
- Au fil de l'eau 500 €
- La pétanque de Montaigu 500 €

CORRESPONDANT DÉFENSE 2016

- Madame LECLÈRE Anita est désignée correspondante pour les questions de défense.

INDEMNITÉS DE FONCTION DES ADJOINTS 2016

Le Conseil municipal décide à la majorité de fixer l'indemnité des adjoints à environ 250€ net, à compter du 1^{er} mars 2016.

ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2016

Madame le Maire propose à l'assemblée de se prononcer sur les orientations budgétaires suivantes :

- Etude et signalisation routière
- Entretien de la voirie communale
- Carrelage de cuisine de la salle polyvalente
- Aménagement et mobilier de la mairie
- Logiciels secrétariat
- Achat d'outillage
- Aménagement citerne incendie
- Aménagement extérieur de la citerne incendie
- achat d'ordinateurs pour l'école et manuels scolaires suite à la réforme des programmes
- Terrain Echange Bâtonnet"
- Travaux du mur du cimetière (2ème tranche)

Des estimations sont en cours et les investissements 2016 seront arrêtés en prochaine séance.

VENTE DE L'IMMEUBLE SIS 8 RUE DE L'EGLISE et TERRAINS LOTISSEMENT SAINT-VINCENT

Madame le Maire informe l'assemblée que la vente de l'immeuble sis 8 rue de Laon sera prochainement signée chez le Notaire ainsi qu'un autre compromis de vente d'un terrain du lotissement SAINT-VINCENT. D'autres dossiers sont en cours de négociation.

AVENANT AUX CONDITIONS D'ACQUISITION D'UNE CONCESSION DANS LE CIMETIÈRE COMMUNAL

Le conseil municipal décide de fixer le nombre maximal de 3 places pour une concession classique.

TRAVAUX RUE DU PARC

Suite à la décision de SISSONNE d'attribuer un double nom à une rue de BEL-AIR limitrophe des territoires de MONTAIGU BEL-AIR et SISSONNE, les membres du Conseil municipal prennent acte de la volonté de la municipalité de SISSONNE d'imposer une gestion bien distincte des territoires et

reconsidèrent les prévisions des travaux de réfection de voirie à réaliser sur la rue du Parc, dénommée ainsi depuis des décennies, et rebaptisée récemment « Rue des 4 chemins ». du côté SISSONNE. Il en résulte que l'entretien de cette voirie incombe à chaque commune par moitié, suivant l'axe médian. Mme le Maire précise que le montant de la subvention départementale accordée au titre du FDS a été calculée sur la surface totale de la rue du Parc (à nom unique au moment de la constitution du dossier) et Monsieur le Maire de SISSONNE lui a fait savoir qu'il bénéficiait également d'une subvention départementale au titre du FDS pour cette même rue. Considérant la complexité de ces nouvelles dispositions, le conseil municipal décide d'annuler les travaux de réfection totale de la rue du Parc et programme dans les plus brefs délais, des travaux de remise en état partielle de la chaussée.

PARTICIPATION FINANCIÈRE INSTITUT NOTRE-DAME DE LIESSE

Madame le Maire présente la demande envoyée par l'Institut Notre-Dame de Liesse concernant une demande de participation aux frais de fonctionnement de 6 910 €, générée par la fréquentation de 13 enfants de Montaigu à l'école privée de LIESSSE NOTRE-DAME.

Considérant que la loi prévoit une participation financière uniquement aux communes où est implantée une école privée, le conseil municipal rejete la demande de participation financière demandée par l'Institut Notre-Dame de Liesse.

ADHÉSION AU FONDS DE SOLIDARITÉ POUR LE LOGEMENT

Madame le Maire expose que le Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) institué par la loi du 31 mai 1990 modifié par la loi n°2004-809 du 13 août 2004 permet aux personnes ayant des difficultés particulières en raison, soit de l'inadaptation de leurs ressources, soit de leurs conditions d'existence, d'accéder à un logement décent, de s'y maintenir, et d'y disposer de la fourniture d'eau, d'énergie et de service téléphonique.

Des mesures d'accompagnement social lié au logement peuvent être mises en place auprès des familles qui éprouvent des difficultés de gestion budgétaires ou d'intégration dans un logement.

Le financement du FSL est assuré par le Département avec l'aide de chaque distributeur d'énergie, d'eau et de téléphone.

Les autres collectivités territoriales et toutes les personnes morales associées au Plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées peuvent également contribuer au financement du FSL.

A cet effet la Communauté de communes de la Champagne picarde a annoncé qu'elle ne souhaitait plus participer au financement du Fonds. De ce fait, le Président du Conseil Départemental demande de délibérer sur une participation volontaire de la commune de 0.45€ par habitant pour 2015.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de refuser de verser la participation volontaire au financement du Fonds de Solidarité pour le Logement.

RENOUVELLEMENT BAIL DE CHASSE

Madame le Maire informe le conseil que le bail à ferme d'une location partielle des marais communaux accordé à la société de Chasse de Montaigu arrive à son terme à la saison de chasse prochaine et invite les conseillers municipaux à se prononcer sur les conditions de renouvellement de cette location. Un courrier sera adressé au Président de la société de chasse pour connaître son intention de renouveler ou pas le bail. Le conseil municipal décide d'un tarif minimum. En cas de non renouvellement du bail, une offre de location sera lancée au plus offrant.

Questions diverses :

- Suite à la réforme des programmes, il y a lieu de prévoir l'achat des nouveaux livres scolaires.
- Le conseil municipal étudie les possibilités de financement portant sur la participation obligatoire en cas d'installation de la fibre optique.
- Madame le Maire rappelle à l'assemblée que le prochain conseil d'école aura lieu le 1^{er} mars 2016 et invite les membres de la commission scolaire à y participer.
- Un contrat CAE arrive à terme début mai, il sera remplacé. Pour réaliser les importants travaux de peinture prévus dans les bâtiments communaux, l'équipe communale sera renforcée par un autre contrat CAE.

- Madame le Maire informe le conseil municipal qu'un contrôle des archives aura lieu le 19 avril 2016. Un travail de classement est commencé depuis plusieurs mois et une salle d'archives est en cours d'aménagement.
- Mme le Maire présente une facture adressée à la mairie concernant les droits de SACEM du feu d'artifice tiré le **23 juin 2012**. Le conseil municipal décide de régulariser cette facture.
- L'opération « Nids de Pâques » aura lieu le samedi 26 mars 2016.
- La fête foraine aura lieu les 25, 26 et 27 juin 2016. Les attestations de contrôle des manèges seront demandées aux forains qui souhaitent s'installer.
- Le recensement de la population est terminé. L'INSEE a salué l'efficacité et la qualité du travail de notre agent recenseur et du coordonateur.
- Le syndicat des eaux de Coucy-les-Eppes informe qu'il va procéder à des travaux de clôture de réservoirs, de remplacement des échelles intérieures d'accès au château d'eau et de mise en place d'un système anti-intrusion sur tous les réservoirs d'eau potable.
- Le Conseil municipal rejette la demande d'indemnisation reçue d'un propriétaire d'une concession dans le vieux cimetière, portant sur les dommages causés par la coupe d'hortensias débordant autour de la tombe.
- Une personne de SISSONNE demande régulièrement que les employés communaux ramassent les ordures déposées dans les bois de la commune. Au regard de l'immense superficie du territoire communal, de l'effectif communal limité et du manque de matériel adapté, il est impossible de satisfaire cette demande.
- L'Association Départementale des Chasseurs de Gibier d'Eau de l'Aisne a proposé la reprise d'une hutte de chasse non utilisée. Un courrier sera adressé au Président de la Société de chasse pour connaître sa position à ce sujet.



INFORMATION IMPORTANTE À LA POPULATION

La Croix Rouge Française informe de son intention d'entreprendre une campagne de sensibilisation auprès du grand public à MONTAIGU du 11 avril au 30 avril 2016, à raison de 3 jours maximum sur cette période. Une équipe ira à la rencontre des personnes à leur domicile, au nom de la Croix Rouge Française. Elle sera clairement identifiable par un badge et des vêtements aux couleurs de l'association. L'équipe pourra intervenir entre 12h et 20h lundi au vendredi et entre 12h et 18h le samedi.